

---

**RIPISYLVES**  
**RESTAURATION ET ENTRETIEN**  
**CAHIER DES CHARGES**

---

**OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'action vise la restauration et l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des canaux et voies d'eau mais aussi celles des plans d'eau (tourbière et trous de bri), avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Au titre de Natura 2000, la gestion de la végétation des berges est utile à divers titres :

- L'apport de lumière favorable au développement des espèces aquatiques et sub-aquatiques (flore et faune).
- Le refuge, la reproduction et le déplacement (effet de corridor écologique) des espèces liées à l'eau ou à sa proximité (Loutre d'Europe, Martin pêcheur, hérons...)
- Le maintien d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire

Fiches action du DOCOB Natura 2000 du Marais Poitevin directement concernées :

- n°4 « entretien et restauration du réseau hydraulique tertiaire »
- n° 20 « alignements d'arbres : plantation et entretien »
- n° 15 « Gestion environnementale des tourbières et trous d'exploitation du bri »
- n° 23 « Maintien et entretien des mares »

**HABITATS ET ESPÈCES CONCERNÉS**

**Directive Habitats, annexe 1**

Réseau hydraulique : «Eaux mésotrophes et eutrophes » (Cor. 22.12 & 22.13 ; Eur 15 : 3140)

Lisières humides à grandes herbes : « Mégaphorbiaies eutrophes » (Cor. 37.7 ; Eur 15 : 431)

Boisements humides : Aulnaie-frênaie « Forêts alluviales mélangées d'aulnes et de frênes de l'Europe tempérée et boréale » ( Cor. : 44.3 ; Eur 15 : 91E0 – Habitat prioritaire ) et Frênaies mixtes « Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant de grands fleuves » (Cor. : 44.4 ; Eur 15 : 91F0)

**Habitats d'Espèces**

Roselières à Phragmites (53.11) et Baldingères (53.16)

**Directive Habitats, annexe 2**

Loutre d'Europe, libellules (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure), amphibiens (Rainette arboricole, Rainette méridionale, Grenouille agile, Grenouille rousse), poissons (Lamproies, Aloses), Rosalie des alpes

**Directive oiseaux**

Hérons (garde-boeufs, bihoreau, pourpré, Aigrette garzette), Martin-pêcheur, Anatidés, Limicoles

## PÉRIMÈTRE D'APPLICATION ET CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le périmètre d'éligibilité de cette mesure est celui du site Natura 2000 du Marais Poitevin.

Il convient de privilégier les interventions qui ne bénéficient pas à ce jour de financements collectifs, à savoir : les chantiers préalables à la restauration hydraulique du réseau hydraulique d'intérêt non collectif, les chantiers de restauration de mares ou de plans d'eau des sites d'extraction de la tourbe et du bri.

Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas 1/3 du devis global.

Dans le cadre d'opération de restauration de ripisylve en marais mouillé, la plantation de frênes, aulnes et de saules peut être soutenue dans le cadre d'un contrat Natura 2000. De même le traitement en « têtard » des frênes déjà en place peut être intégré aux opérations de restauration ou d'entretien. En effet, les alignements de frênes taillés en têtard présentent non seulement un intérêt biologique fort (gîte et refuge pour la faune, reproduction des insectes saproxylophages tels que la Rosalie des alpes) mais contribuent également à conserver le patrimoine paysager caractéristique du marais mouillé. Dans le cas d'un aménagement d'alignement de frênes têtards, la plantation en double alignement de peupliers peut également être soutenue par le contrat. Par contre, dans un contexte forestier de type « frênaie alluviale » ou « aulnaie frênaie », l'entretien de la ripisylve se réduira au strict nécessaire ; les frênes têtards seront toutefois entretenus tels quels voire restaurés (Cf. cahier des charges « conservation des terrées et boisements »).

En marais desséché et/ou sur substrat argileux en marais mouillé, outre la plantation de frêne, la repousse spontanée de haies vives (Prunellier, Aubépine, Cornouiller, Sureau noir, Troène,...) peuvent être encouragées. En bordure du littoral, la plantation de haies de Tamarix peut être soutenue dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

## SUPERFICIE PRÉVISIONNELLE CONCERNÉE

Linéaire de ripisylve estimé sous contrat Natura 2000 en 5 années : 5 km

## DESRIPTIF DES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

### MESURES proposées

La restauration ou l'entretien des ripisylves de canaux et berges de mares, tourbières et trous de bri peuvent faire appel à 4 mesures dans le contrat :

- 1- **Chantier d'entretien mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles :** A32310R
- 2- **Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles :** action A32311P
- 3- **Entretien de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles :** action A 32311R
- 4- **Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles en milieu forestier:** action F22706

## DESRIPTIF DES ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Les engagements liés à ces mesures sont les suivants :

	Engagements non rémunérés	Engagements rémunérés
1- Chantier d'entretien	- période d'autorisation des travaux : du 1-09 au 1-	- faucardage manuel ou mécanique - coupe de roseaux

<b>mécanique et de faucardage des formations végétales hygrophiles :</b> A32310R	03, sauf avis d'expert.  -tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions.	- évacuation des matériaux
<b>2- Restauration de ripisylves :</b> action A32311P	- période d'autorisation des travaux : du 1-09 au 31-02 - interdiction de paillage plastique	-Ouverture à proximité du cours d'eau : Coupe de bois Désouchage Dévitalisation par annelation Débroussaillage, fauche, gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe Broyage au sol et nettoyage du sol
<b>3- Entretien de ripisylves :</b> action A 32311R	- utilisation de matériel n'éclatant pas les branches - absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé de lutte contre certains nuisibles	- Elimination des déchets verts Brûlage (dans la mesure où les résidus sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.) Enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat)
<b>4- Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles en milieu forestier:</b> action F22706	- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions	- Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau Plantation, bouturage Dégagements Protection individuelles  - Taille des arbres constituant la ripisylve - Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe -Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits -Travaux annexes de restauration hydraulique -Etudes et frais d'expert - Toute opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur.

Les engagements souscrits devront être respectés pendant toute la durée du contrat (5 ans).

Un diagnostic préalable réunissant maître d'ouvrage, propriétaires, maître d'œuvre, entreprise, représentant de la structure chargée de l'application du DOCOB aura lieu afin de déterminer les engagements à respecter selon l'état biologique du site, ainsi le mode opératoire et la portée de ces travaux seront définis.

#### MONTANT DES AIDES

Montant des interventions (débroussaillage, coupe de boisement, curage) sur devis.

A titre indicatif et pour donner un ordre de coût :

Coupe de Bois	43 euros /heure/équipe d'agent de marais
désouchage	70 euros /heure (travaux de pelle mécanique)
Dévitalisation par annelation	43 euros /heure/équipe d'agent de marais
Débroussaillage, fauche, gyrobroyage	50 à 75 euros /heure
Broyage du sol et nettoyage du sol	50 à 75 euros /heure

Enlèvement manuel des végétaux ligneux, embâcles	43 euros /heure/équipe d'agent de marais
Brûlage	43 euros /heure/équipe d'agent de marais
Taille	43 euros /heure/équipe d'agent de marais
Végétalisation : achat plants + plantation	15 euros par arbre (pour ex : frênes avec protection)
Exportation des produits de broyage, fauche...	43 euros /heure/équipe d'agent de marais
études et frais d'expert	300-500 euros / jour
Autre opération	A estimer sur devis

Une sollicitation de différents partenaires pour comparaison de devis est souhaitable afin d'obtenir un tarif concurrentiel.

Aide à hauteur de 100 % des dépenses.

#### POINTS DE CONTRÔLE

Le diagnostic préalable servira d'état de référence lors d'un contrôle.

- Présentation de photographies avant et après travaux ;
- Vérification du cahier d'enregistrement des interventions : surfaces débroussaillées, travaux de curage réalisés, date des travaux, conformité au cahier des charges ... ;
- Pièces à fournir : factures acquittées des prestations.

#### INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA MESURE

- Linéaires concernés par la mesure, nombre de contractants ;
- Nombre de plants ;
- Suivi de l'intérêt patrimonial des tronçons suite à l'opération de restauration ou d'entretien.